

Lettre de la municipalité Décembre 2017

En cette fin d'année trois projets d'investissement sont en cours :

La rénovation de la salle des fêtes. Le permis a été délivré et la consultation des entreprises est en cours. Sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architectes « Triode », le chantier devrait durer de mars à novembre 2018. Les plans sont affichés sous la halle. Pour vos événements festifs, prévoir donc de recourir aux salles des fêtes voisines ou, pour des réunions jusqu'à 50 personnes, à la salle de la « Bibliothèque » ou au local associatif (ancienne épicerie).

La reprise de l'épicerie en commerce multiservices. En l'absence de commerçant reprenneur, le conseil municipal a décidé de reprendre l'activité en régie, en incluant le service de l'agence postale. Pour cela :

- Des aménagements légers de ce local sont nécessaires pour installer les comptoirs, l'espace dévolu à l'agence postale (le mobilier sera entièrement pris en charge par la Poste), lignes de télécommunications, toilettes, fenêtres et éclairages, mobiliers pour l'épicerie. Le choix s'est porté sur le maintien du local de l'épicerie actuelle après examen de l'alternative, jugée par certains plus attractive, consistant à installer le multiservices dans le local de l'agence postale au carrefour. Cela aurait en effet engendré des travaux importants pour réunir tout l'espace du rez-de-chaussée sans que la commodité d'exploitation soit sensiblement meilleure. **Prévoir un à deux mois avant la remise en service.**
- L'exploitation est prévue de 8h à 12h30 (6 jours par semaine) et de 16h30 à 19h30 (4 jours par semaine). Elle reposera pour partie sur Chantal actuellement en charge de l'agence postale dont le contrat est maintenu, **pour une autre partie sur une personne à recruter** (CDD d'un an de 21h par semaine pour prendre en charge le multiservices le soir, le samedi et le dimanche matin) tandis que la secrétaire de mairie assurera l'accueil de midi et la fonction de régisseur.

Toute personne candidate à cet emploi à temps partiel de 21h est invitée à se faire connaître en adressant son CV à la mairie avant le 21 décembre.

Le plan d'adressage avance, prenant en compte certaines observations reçues. Il permet de maintenir le nom du lieu-dit actuel (tel qu'il figure sur les pancartes existantes) voire d'en choisir un, avec **l'ajout d'une ligne comportant un numéro pour chaque habitation selon la distance métrique depuis le début de la voie**. Ce numéro permettra de distinguer sans ambiguïté les « lieu-dit » ayant la même dénomination.

La saisie sur la base nationale d'adresses permettra de localiser précisément l'habitation même si elle est à l'écart de la voie principale sur laquelle elle est numérotée pour la commodité de l'acheminement (exemple « La Recluse » sur la route de Miramont, les « Perrié » sur la route de Tombeboeuf, les « Lapraderie » sur la route de Maurillac) car il nous a paru inutile de nommer des voies desservant une ou deux habitations seulement. Voir la liste des voies suivante.

L'échéance du projet du plan d'adressage n'est pas encore fixée, courant 2018, et la commune cherchera à bénéficier d'une aide financière éventuelle pour la signalétique des numéros et des voies. Pour le moment, le conseil municipal a nommé par délibération les voies suivantes :

- Au départ du bourg : *route de Miramont, route de Laperche, route de Lagailardie, route de Tombeboeuf, route de Monbahus, route de Maurillac, allée de Lagrange (jusqu'au « Reverdit »), chemin de ronde, place de la mairie ;*
- Voies adjacentes ou transversales: *route de Salabès, route de Castillonès, route des Mondis, chemin du Degay, chemin de Carnicot, chemin de Marsaguet, chemin de la Guinguette, chemin du Grand Mayne, chemin des Auselines.*

Travaux divers

Un interphone a été installé à l'entrée de la cour de l'école dans laquelle on ne peut désormais entrer sans que la personne en charge de la classe, de la garderie, ou encore les résidents de l'appartement soient prévenus.

Les frais directs d'aménagement de bordure de trottoir pour accéder au garage de certains riverains sont pris en charge par ces derniers dans le cadre de conventions.

Festivités

La compagnie théâtrale « **la Poudre aux Yeux** » remercie la centaine de spectateurs venus l'applaudir le samedi 26 octobre. Ayant beaucoup apprécié l'accueil Montignacais, elle se reproduira peut-être à la fin de l'année 2018 dans la salle des fêtes rénovée...

En attendant un **concert est prévu à l'église au mois d'avril** dans le cadre des animations « Cirq et Zic » soutenues par la communauté des communes. Le comité d'animation vous apportera par « Saturnin » des précisions en temps voulu.

Le traditionnel goûter des enfants de l'école avec les anciens a été reporté au 9 février à 15h (la date initiale du 2 février est en effet consacrée au loto mensuel). Cette rencontre aura lieu cette fois dans l'enceinte même de l'école et permettra aux anciens de raconter aux enfants un de leurs propres souvenirs d'école avant le partage du goûter et des crêpes de « Chandeleur ». Les anciens recevront une invitation prochainement.

Dans l'immédiat : les vœux de la municipalité auxquels vous êtes tous invités auront lieu

le 6 janvier à 18h à la salle des fêtes.

JOYEUSES FÊTES